Communiqué de presse
Paris, le 23 novembre 2026

25 novembre : Journée internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes

La Banque Postale déploie, avec sa filiale CNP Assurances, de nouvelles solutions d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales

Un an après la généralisation de son dispositif d'ouverture de compte en 24h dans 3000 bureaux de poste pour les victimes de violences conjugales, La Banque Postale franchit une nouvelle étape avec sa filiale CNP Assurances en étendant son dispositif aux victimes de violences intrafamiliales. Fidèle à ses valeurs citoyennes et forte de son modèle de bancassurance et du réseau des bureaux de poste, elle déploie un dispositif complet et unique associant accompagnement bancaire d'urgence, solutions d'assurance et d'assistance et services de téléphonie, afin d'aider les victimes à se protéger, retrouver leur autonomie et se reconstruire.

- **De nouvelles garanties d'assurance et d'assistance, développées par CNP Assurances, comme l'hébergement d'urgence, le soutien psychologique ou la prise en charge des frais judiciaires jusqu'à 10 000 euros visant à prévenir, protéger et accompagner dans la durée. Elles bénéficient sans surcoût aux clients détenteurs d'une formule de compte auprès de La Banque Postale.**

- **Un accompagnement bancaire de proximité dans 3000 bureaux de poste, désormais disponible à distance via un numéro dédié, permettant d'ouvrir, en toute confidentialité et gratuitement la première année, un compte en 24h.**

- **La mobilisation de La Poste Mobile, avec deux mois de forfait offerts et la gratuité du changement de numéro de téléphone permettant de disposer rapidement d'un moyen de communication personnel et sécurisé.**

Plus de 360 000 personnes[1] ont été victimes de violences intrafamiliales en 2024. Face à cet enjeu de société, La Banque Postale et sa filiale CNP Assurances combinent leurs expertises afin d'apporter une réponse adaptée aux différentes situations, en lien avec les besoins exprimés par leurs partenaires associatifs.

[1] Les victimes de violences conjugales, commises par un partenaire ou ex-partenaire, sont majoritaires : elles étaient 270 000 en 2024 et leur nombre continue de progresser en 2025 avec près de 285 000 personnes concernées soit une hausse de plus de 5%. En 2024 on dénombrait 90 000 victimes de violences intrafamiliales non conjugales. (Source - ministère de l'Intérieur)

« L'autonomie financière, l'accès aux droits et aux services essentiels sont des leviers déterminants pour sortir durablement des violences et se reconstruire. C'est pourquoi La Banque Postale renforce son engagement en faveur des victimes de violences intrafamiliales et mobilise ses expertises de bancassureur pour proposer un accompagnement global en bureau de poste comme à distance. Fidèles aux valeurs d'inclusion du groupe La Poste, nous agissons aux côtés des associations de terrain pour apporter des réponses concrètes, accessibles et adaptées aux besoins de chacune et chacun. »

Sandrine Pierrot, directrice générale de la banque de détail de La Banque Postale

Un service d'assistance et d'assurance structuré autour de trois besoins : prévenir, protéger et se reconstruire

CNP Assurances propose un service d'assistance et d'assurance, développé par ses filiales CNP Assurances IARD et Filassistance en lien avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes comme « 125 et après ». Il répond aux trois principaux besoins identifiés sur le terrain : prévenir et orienter, protéger et se reconstruire.

Pour permettre aux victimes d'être informées, orientées et accompagnées dès les premiers signaux d'alerte :

- Un accompagnement par une cellule dédiée pour mettre en place les prestations de manière confidentielle
- Un service d'information juridique pour accompagner les victimes dans leurs démarches et les aider à faire valoir leurs droits.

Au moment du départ, lorsqu'une victime engage des démarches pour quitter son domicile ou se mettre à l'abri, le dispositif propose **des prestations permettant à la victime et à ses enfants de parer à l'urgence :**

- La prise en charge du transport pour se mettre à l'abri chez un proche de confiance
- Ou la recherche et la prise en charge d'un hébergement d'urgence adapté pour une durée de 7 nuits ainsi que le transport vers celui-ci ;
- Un appui aux démarches administratives ainsi que l'orientation vers des services spécialisés.

Dans la durée, après la mise en sécurité, pour favoriser la reconstruction :

- La possibilité de bénéficier d'une assistance psychologique pour la victime ;
- Une protection juridique avec prise en charge des frais de procédure jusqu'à 10 000 €.

Conçu pour tenir compte de la réalité du parcours des victimes, le dispositif n'impose pas systématiquement un dépôt de plainte. Les prestations d'assistance peuvent également être déclenchées sur présentation d'un justificatif de prise en charge par une association d'aide aux victimes.

CNP Assurances prend en charge l'ensemble de ces prestations, dont disposent tous les clients titulaires d'une formule de compte auprès de La Banque Postale, soit plus de 6 millions de clients.

« Enjeu sociétal majeur, les violences intrafamiliales touchent chaque année plus de 360 000 enfants et adultes. Elles nous concernent toutes et tous. Nous savons combien il peut être difficile pour une victime, souvent isolée, de demander de l'aide et d'engager les premières démarches. En qualité d'assureur responsable attaché à repousser sans cesse les limites de l'assurance, CNP Assurances a, avec La Banque Postale et les associations partenaires, un rôle à jouer aux côtés des victimes lorsqu'elles en ont besoin. Ensemble, nous proposons un accompagnement global et des solutions concrètes pour les aider à se protéger, à faire valoir leurs droits, à préserver leur autonomie et à se reconstruire. C'est une conviction forte, pleinement en ligne avec l'engagement du Groupe et de ses collaborateurs : protéger les personnes lorsqu'elles en ont le plus besoin. »

Marie-Aude Thépaut, directrice générale de CNP Assurances

Une ouverture de compte facilitée, en bureau de poste comme à distance

Cette nouvelle offre vient renforcer le dispositif mis en place par La Banque Postale depuis 2025 pour permettre aux victimes de violences conjugales d'ouvrir un compte bancaire en 24h et en toute confidentialité dans 3000 bureaux de poste sur l'ensemble du territoire. **Gratuit pendant un an et désormais proposé à toutes les victimes de violences intrafamiliales**, ce compte constitue un levier essentiel pour retrouver leur autonomie financière afin de se reloger, d'acquérir un véhicule, de bénéficier d'aides sociales et notamment de l'aide universelle d'urgence, introduite en 2023 par la loi Létard.

En complément des bureaux de poste, La Banque Postale met à disposition **un dispositif d'accompagnement à distance via un numéro dédié depuis juin 2026, relayé par ses associations partenaires,** notamment la Fédération nationale des CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et la Fédération nationale Solidarité Femmes, qui gère la ligne d'écoute nationale 3919.
Les victimes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer peuvent ainsi engager leurs démarches d'ouverture de compte par téléphone, dans un cadre sécurisé et confidentiel.

En un an, La Banque Postale a ainsi accompagné près de 300 personnes dans l'ouverture accélérée de leur compte bancaire.

Qui peut bénéficier du dispositif ?

Le dispositif s'adresse aux personnes victimes de violences au sein de la famille, c'est-à-dire commises à l'encontre d'un conjoint ou d'un ou des enfants. L'ouverture accélérée d'un compte bancaire s'adresse aux victimes majeures. L'accès aux garanties d'assurance et d'assistance est lié à l'offre Alliatys détenue notamment dans le cadre d'une formule de compte La Banque Postale. Les prestations d'urgence peuvent donc couvrir un conjoint ou un enfant majeur victimes de violences au sein de la famille et les enfants qui accompagnent la victime lors de sa mise à l'abri, même s'ils ne sont pas eux-mêmes directement victimes.

Un moyen de communication personnel et sécurisé

La Poste Mobile se mobilise aux côtés du dispositif, en offrant **deux mois de forfait mobile** et la **gratuité du changement de numéro de téléphone** pour les victimes qui en ont besoin. Une mesure concrète pour leur permettre de conserver ou retrouver un moyen de communication personnel, sécurisé et indépendant, souvent déterminant pour engager des démarches, solliciter de l'aide et se reconstruire à l'abri des violences.

Une nouvelle campagne de communication pour faire connaitre ce dispositif essentiel aux victimes de violences intrafamiliales : le droit de l'ouvrir en grand



Pour faire connaître l'élargissement de son dispositif et informer les personnes susceptibles d'en avoir besoin, La Banque Postale, en partenariat avec la Fédération Nationale des CIDFF, déploie du 19 au 29 novembre, dans la presse féminine et sur les réseaux sociaux, une campagne de communication visuelle et impactante, conçue avec Havas Paris. Portée par la signature **« Le droit de l'ouvrir *en grand* »** elle présente concrètement les solutions proposées par la banque et ses filiales et met en lumière l'importance de l'autonomie financière et de l'accompagnement humain et financier pour aider les victimes à envisager et construire un nouveau départ.

À propos de La Banque Postale
La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, classé 12ème de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France près de 18 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec plus de 17 000 points de contact dont près de 6 500 bureaux de poste. Premier financeur des collectivités locales et des hôpitaux publics depuis 2015, La Banque Postale joue un rôle essentiel dans le développement économique des territoires.
Portée par son plan de transformation, elle ambitionne de bâtir un leader européen de la bancassurance au service de tous ses clients, et d'affirmer son rôle pionnier dans la finance citoyenne. Elle propose une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, structurée autour de ses trois marques : La Banque Postale, sa banque des particuliers, Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale et CNP Assurances, sa filiale d'assurance de biens et de personnes. La Banque Postale accélère également sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local.
Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. La stratégie climat de La Banque Postale, entreprise à mission depuis mars 2022, est alignée avec l'accord de Paris. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière.

À propos du groupe CNP Assurances
Assureur de biens et de personnes, le groupe CNP Assurances compte plus de 8 700 collaborateurs. Son résultat net s'élève à 1 492 M€ en 2025. Filiale de La Banque Postale, le Groupe est n° 2 de l'assurance emprunteur immobilier et de l'assurance-vie en France et le 3e assureur au Brésil. Ses solutions sont distribuées dans 17 pays par différents partenaires et assurent plus de 33 millions de personnes en prévoyance et protection, et 10 millions en épargne-retraite. CNP Assurances est un assureur et investisseur responsable (plus de 400 Md€ investis dans tous les secteurs) qui agit pour une société inclusive et durable, protégeant et facilitant tous les parcours de vie.

Contacts presse :

La Banque Postale : Marion Soulet – marion.soulet@laposte.fr – 06 25 57 37 68
France Plasse – france.plasse@laposte.fr – 06 08 47 75 41

CNP Assurances : Florence de Montmarin/Tamara Bernard - servicepresse@cnp.fr - 01 42 18 86 51/19